



## REPERAGE AMIANTE

### Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

ETABLI LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Code du travail relatif aux risques d'exposition à l'amiante : article R. 4412-94 à article R. 4412-148

Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

#### PROPRIETAIRE

Nom : MAIRIE DE THURET

Adresse : 1 Place de l'Eglise  
63260 THURET

DOSSIER N°: FRG-63-24-10-47741

#### ADRESSE DES LOCAUX VISITES

ECOLE PUBLIQUE *étage:Rdc*  
10 ROUTE DES DOMES  
63260 THURET



### Sommaire

1.Conclusions.....	2
2.Symboles utilisés .....	2
3.Textes de Référence .....	3
4.Objet.....	3
5.Locaux visités.....	5
6.Matériaux repérés dans le cadre de la mission .....	5
7.Synthèse des Prélèvements.....	7
8.Reportage Photos .....	9
9.Les croquis.....	12
10.Annexes .....	13

### **IMPORTANT**

Ce rapport est destiné à être produit avant la réalisation de travaux. Le propriétaire a l'obligation de communiquer les documents amiante et en priorité le diagnostic approfondi, aux entreprises, conformément au décret n° 2001-1016 relatif à l'analyse de risques des chefs d'établissement et faire procéder à la dépose des matériaux amiantés avant tout début d'intervention, par une entreprise bénéficiant d'une qualification AFAQ ASCERT, QUALIBAT 15-52.

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :**

BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE

1, Place Zaha Hadid - 92400 COURBEVOIE

Certification Diagnostic Amiante : N° 16236037 valide du 18/10/2022 au 17/10/2029

Assurance RCP : AXA N°11076069304 valide jusqu'au 31/12/2024

La reproduction de ce rapport n'est autorisée qu'intégralement.

Cabinet COQUET & GARSON – 20, Avenue de Royat 63400 CHAMALIERES - Tél. : 04.73.36.83.36 - Fax : 09.82.63.72.62  
SAS JEMA au capital de 7500 euros - Siret 490 905 353 00010 - Code APE 7120B

## 1. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériau ou produit contenant de l'amiante.

✓ **Produit ou matériau ne contenant pas d'amiante en résultat d'analyse :**

- Linoléum + colle + ragréage (Hall (niv:0), Vestiaires (niv:0), Vestiaires 2 (niv:0), Salle des maîtres (niv:0), Débarras (niv:0), Dégagement (niv:0))
- Enduit projeté (Hall (niv:0), Dégagement (niv:0), Salle des maîtres (niv:0), Classe 2 (niv:0))
- Mastic vitrage PF coulissante (Salle motricité (niv:0))
- Linoléum plastique + colle + ragréage (Salle motricité (niv:0))
- Mastic assemblage menuiserie/maçonnerie (Façades (niv:Ext))
- Dalles vinyles souples + colle + ragréage (Bureau (niv:0))
- Mastic verrière (Dégagement (niv:0))
- Colle de faïence (Sanitaires 2 (niv:0))
- Joint de faïence (Sanitaires 2 (niv:0))
- Dalles de sol + colle + ragréage (Classe 1 (niv:0), Salle de jeux (niv:0))
- Enduit extérieur (Façades (niv:Ext))
- Mastic vitrage Porte fenêtre (Hall (niv:0), Salle des maîtres (niv:0), Tisanerie (niv:0), Classe 1 (niv:0), Salle motricité (niv:0), Classe 3 (niv:0), Bibliothèque (niv:0), Classe 2 (niv:0))
- Mastic vitrage fenêtre fixe et battante (Hall (niv:0), Bureau (niv:0), Salle des maîtres (niv:0), Sanitaires 2 (niv:0), Salle de jeux (niv:0), Classe 1 (niv:0), Salle motricité (niv:0), Classe 3 (niv:0), Bibliothèque (niv:0), Classe 2 (niv:0))
- Enduit projeté avec bande joint (Sanitaires 2 (niv:0), Sanitaires (niv:0))
- Mastic d'étanchéité entre tuile et menuiserie (Dégagement (niv:0))
- Mastic assemblage menuiserie aluminium (Dégagement (niv:0))
- Enrobé gris clair (Extérieur (niv:Ext))
- Enrobé gris foncé (Extérieur (niv:Ext))

Fait à CHAMALIERES  
Le lundi 4 novembre 2024  
par François GARSON



  
Cabinet Caguel-Garson  
36, avenue de Rossé  
63400 CHAMALIERES  
Tél. : 04.73.36.43.36  
Fax : 04.73.36.27.51  
Diagnostic Immobilier

**Parties d'ouvrage non vérifiables :** Tous les locaux et parties d'ouvrage du programme de repérage ont été vérifiés.

Niv	Zone/Bât	Pièce	Partie d'ouvrage	Motif

Des parties de l'immeuble n'ont pu être visitées. Par conséquent l'opérateur émet des réserves sur la conclusion définitive du repérage de l'amiante réalisé dans le cadre de cette mission. Des investigations complémentaires sur ces parties d'immeubles devront être réalisées pour compléter ce repérage.







### Observations

NEANT

Conformément à la réglementation les laboratoires, agréés par le Ministère de la Santé et certifiés COFRAC (programme 144), sont seuls maîtres de la méthode d'analyse choisie (MOLP, META, MEBA) pour déterminer la présence ou non d'amiante dans les échantillons qui leurs sont transmis, et responsables des résultats induits.

## 2. SYMBOLES UTILISES

Interprétation des symboles utilisés dans ce rapport de repérage :

Symbole	Désignation
	Produit ou matériau, par nature ne contient pas d'amiante
	Absence de produit ou matériau contenant de l'amiante <b>après analyse</b>
	Produit ou matériau contenant de l'amiante (marquage, documentation)
	Produit ou matériau contenant de l'amiante <b>après analyse</b>
	Sondage destructif
	Bon état ou dégradé

### 3. TEXTES DE REFERENCE

- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Article R. 4412-94 à article R. 4412-148 du code du travail relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Instruction de la DGT 2011/10 du 23/11/2011 relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de prévention de l'exposition à l'amiante au cours de la période transitoire précédant la réforme réglementaire consécutive aux avis de l'AFSSET et aux résultats de la campagne META.
- Article L4531-1 du code du travail
- articles L. 4111-6 et L. 4412-1 du code du travail
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Décret n° 2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le Code du Travail.
- Norme NF X46-020 : repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

### 4. OBJET

Dossier N° : FRG-63-24-10-47741

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

#### Programme des travaux

Modification des descentes d'eaux pluviales.  
Mise en place d'une ITE sur murs périphériques extérieurs.  
Remplacement des menuiseries extérieures.  
Remplacement de la verrière au plafond dans le Hall.  
Mise en place d'un faux plafond dans les sanitaires 1 et 2.  
Resuivi de faïence des sanitaires 2.  
Dépose de revêtements de sol minces collés et du réagréage dans le hall, vestiaires 1 et 2, Salle motricité, classe 1, salle des maîtres, bureau.  
Mise en peinture des murs.  
Arrachage des enrobés dans la cour

#### Périmètre de repérage

*Hall, Bureau, Dégagement, Salle des maîtres, Débarras, Sanitaires, Sanitaires 2, Tisanerie, Salle de jeux, Classe 1, Salle motricité, Sanitaires 3, Vestiaires, Vestiaires 2, Classe 3, Bibliothèque, Classe 2*

#### Programme de repérage

Prélèvement sur enduit de façade.  
Prélèvement sur mastic de fenêtre et mastic assemblage menuiserie/maçonnerie.  
Prélèvement sur enduit plafond sanitaires 1 et 2  
Prélèvement sur colle et joint de faïence sanitaires 2.  
Prélèvement sur les sols plastiques collés et réagréage dans le hall, vestiaires 1 et 2, Salle motricité, classe 1, salle des maîtres, bureau.

#### DONNEUR D'ORDRE

**Nom** : MAIRIE DE THURET

**Adresse** : 1 Place de l'Eglise  
63260- THURET

**Tel** :

Adresse du bien visité : 10 Route des Domes - 63260 THURET	
Ecole publique- Bien occupé par le propriétaire	
Nom locataire :	
Tel locataire :	
Accès : Rdc	Partie : Partie Privative
Type : Ecole publique	Caractéristiques :
Usage : Enseignement : Primaire / Secondaire	Cadastre : Parcelle : 63432000AL0136
Date de construction : avant le 1er juillet 1997	En copropriété : Non
Permis de construire :	Lots : non concerné
Nombre de Niveaux :	
Supérieurs : Aucun	
Inférieurs : Aucun	
Propriété bâtie : Oui	

Visite de reconnaissance					
Date	25/09/2024	Opérateur	François GARSON	Accompagnateur	Mr le MAIRE
Observation					

Repérage de l'amiante					
Date	23/10/2024	Opérateur	François GARSON	Accompagnateur	Mr le MAIRE
Observation					

Documents transmis						
Référence	Dénomination	Révision	Date révision	Résumé	Observations	Nbre de pages
Sans objet	Projet et plans d'aménagement cabinet d'architecture coudert vaillant	20 MARS 2024				

## 5. LOCAUX VISITES

### LOCAUX VISITES :

Liste des pièces :

Niveau 0 : Hall, Bureau, Dégagement, Salle des maitres, Débarras, Sanitaires, Sanitaires 2, Tisanerie, Salle de jeux, Classe 1, Salle motricité, Sanitaires 3, Vestiaires, Vestiaires 2, Classe 3, Bibliothèque, Classe 2








### Observations relatives aux pièces

Niveau	Zone	Pièce	Observations
			Néant

## 6. MATERIAUX REPERES DANS LE CADRE DE LA MISSION

N° Rep ou ZPSO	Niv Zone	Localisation(s) concernée(s)	Localisation de l'élément témoin	Prélèvement échantillon (1)	Matériau	Résultat	Quantité estimée
001	0	Hall (niv:0)	Hall	FRG001	Linoléum + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
002	0	Hall (niv:0)	Hall	FRG002	Enduit projeté	 Analyse	Sans objet
003	0	Dégagement (niv:0)	Dégagement	Idem FRG002	Enduit projeté	 Analyse	Sans objet
004	0	Salle motricité (niv:0)	Salle motricité	FRG003	Mastic vitrage PF coulissante	 Analyse	Sans objet
005	0	Salle motricité (niv:0)	Salle motricité (Sol)	FRG004	Linoléum plastique + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
006	0	Vestiaires (niv:0)	Vestiaires	Idem FRG001	Linoléum + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
007	0	Vestiaires 2 (niv:0)	Vestiaires 2	Idem FRG001	Linoléum + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
008	Ext	Façades (niv:Ext)	Façades	FRG005	Mastic assemblage menuiserie/maçonnerie	 Analyse	Sans objet
009	0	Bureau (niv:0)	Bureau (Sol)	FRG006	Dalles vinyles souples + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
010	0	Salle des maitres (niv:0)	Salle des maitres (Sol)	FRG007	Linoléum + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
011	0	Débarras (niv:0)	Débarras (Sol)	Idem FRG007	Linoléum + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
012	0	Dégagement (niv:0)	Dégagement (Sol)	Idem FRG007	Linoléum + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
013	0	Salle des maitres (niv:0)	Salle des maitres	FRG008	Enduit projeté	 Analyse	Sans objet
014	0	Dégagement (niv:0)	Dégagement (Plafond)	FRG009	Mastic verrière	 Analyse	Sans objet
015	0	Sanitaires 2 (niv:0)	Sanitaires 2	FRG010	Colle de faïence	 Analyse	Sans objet

N° Rep ou ZPSO	Niv Zone	Localisation(s) concernée(s)	Localisation de l'élément témoin	Prélèvement échantillon (1)	Matériau	Résultat	Quantité estimée
016	0	Sanitaires 2 (niv:0)	Sanitaires 2	FRG011	Joint de faïence	 Analyse	Sans objet
017	0	Classe 1 (niv:0)	Classe 1 (Sol)	FRG012	Dalles de sol + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
018	0	Salle de jeux (niv:0)	Salle de jeux (Sol)	Idem FRG012	Dalles de sol + colle + ragréage	 Analyse	Sans objet
019	0	Classe 2 (niv:0)	Classe 2	FRG013	Enduit projeté	 Analyse	Sans objet
020	Ext	Façades (niv:Ext)	Façades	FRG014	Enduit extérieur	 Analyse	Sans objet
021	0	Hall (niv:0)	Hall	FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
022	0	Salle des maitres (niv:0)	Salle des maitres	Idem FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
023	0	Tisanerie (niv:0)	Tisanerie	Idem FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
024	0	Classe 1 (niv:0)	Classe 1	Idem FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
025	0	Salle motricité (niv:0)	Salle motricité	Idem FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
026	0	Classe 3 (niv:0)	Classe 3	Idem FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
027	0	Bibliothèque (niv:0)	Bibliothèque	Idem FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
028	0	Classe 2 (niv:0)	Classe 2	Idem FRG015	Mastic vitrage Porte fenêtre	 Analyse	Sans objet
029	0	Hall (niv:0)	Hall	FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
030	0	Bureau (niv:0)	Bureau	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
031	0	Salle des maitres (niv:0)	Salle des maitres	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
032	0	Sanitaires 2 (niv:0)	Sanitaires 2	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
033	0	Salle de jeux (niv:0)	Salle de jeux	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
034	0	Classe 1 (niv:0)	Classe 1	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
035	0	Salle motricité (niv:0)	Salle motricité	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
036	0	Classe 3 (niv:0)	Classe 3	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
037	0	Bibliothèque (niv:0)	Bibliothèque	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet

N° Rep ou ZPSO	Niv Zone	Localisation(s) concernée(s)	Localisation de l'élément témoin	Prélèvement échantillon (1)	Matériau	Résultat	Quantité estimée
038	0	Classe 2 (niv:0)	Classe 2	Idem FRG016	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	 Analyse	Sans objet
039	0	Sanitaires 2 (niv:0)	Sanitaires 2 (Plafond)	FRG017	Enduit projeté avec bande joint	 Analyse	Sans objet
040	0	Sanitaires (niv:0)	Sanitaires (Plafond)	Idem FRG017	Enduit projeté avec bande joint	 Analyse	Sans objet
041	0	Dégagement (niv:0)	Dégagement	FRG018	Mastic d'étanchéité entre tuile et menuiserie	 Analyse	Sans objet
042	0	Dégagement (niv:0)	Dégagement	FRG019	Mastic assemblage menuiserie aluminium	 Analyse	Sans objet
043	Ext	Extérieur (niv:Ext)	Extérieur	FRG020	Enrobé gris clair	 Analyse	Sans objet
044	Ext	Extérieur (niv:Ext)	Extérieur	FRG021	Enrobé gris foncé	 Analyse	Sans objet








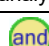
**ZPSO : Zone présentant des Similitudes d'Ouvrage**














**Attente** : échantillon en cours d'analyse au laboratoire, **Analyse** : résultat d'analyse

Document laboratoire : Voir chapitre « *Annexe : Résultats des analyses des échantillons* »

## 7. SYNTHÈSE DES PRÉLEVEMENTS

Les prélèvements ont été optimisés en tenant compte des Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrage

N° prélèvement	Localisation	Matériau	N° Labo	Méthode	Résultat	Document laboratoire
PRE:FRG001	Hall Vestiaires Vestiaires 2	Linoléum + colle + ragréage	5	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG002	Hall Dégagement	Enduit projeté	6	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG003	Salle motricité	Mastic vitrage PF coulissante	7	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG004	Salle motricité	Linoléum plastique + colle + ragréage	8	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG005	Façades	Mastic assemblage menuiserie/maçonnerie	9	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG006	Bureau	Dalles vinyles souples + colle + ragréage	10	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG007	Salle des maîtres Débarras Dégagement	Linoléum + colle + ragréage	11	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG008	Salle des maîtres	Enduit projeté	12	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document

N° prélèvement	Localisation	Matériau	N° Labo	Méthode	Résultat	Document laboratoire
PRE:FRG009	Dégagement	Mastic verrière	13	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG010	Sanitaires 2	Colle de faïence	14	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG011	Sanitaires 2	Joint de faïence	15	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG012	Classe 1 Salle de jeux	Dalles de sol + colle + ragréage	16	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG013	Classe 2	Enduit projeté	17	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG014	Façades	Enduit extérieur	18	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG015	Hall Salle des maitres Tisanerie Classe 1 Salle motricité Classe 3 Bibliothèque Classe 2	Mastic vitrage Porte fenêtre	19	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG016	Hall Bureau Salle des maitres Sanitaires 2 Salle de jeux Classe 1 Salle motricité Classe 3 Bibliothèque Classe 2	Mastic vitrage fenêtre fixe et battante	20	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG017	Sanitaires 2 Sanitaires	Enduit projeté avec bande joint	21	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG018	Dégagement	Mastic d'étanchéité entre tuile et menuiserie	22	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG019	Dégagement	Mastic assemblage menuiserie aluminium	23	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG020	Extérieur	Enrobé gris clair	24	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document
PRE:FRG021	Extérieur	Enrobé gris foncé	25	MET	 Résultat de l'analyse	Voir annexe en fin de document

Document laboratoire : Voir chapitre « Annexe : Résultats des analyses des échantillons »



## 8. REPORTAGE PHOTOS



001 : Linoléum + colle + ragréage  
Hall (niv:0) - PRE:FRG001



002 : Enduit projeté  
Hall (niv:0) - PRE:FRG002



004 : Mastic vitrage PF coulissante  
Salle motricité (niv:0) - PRE:FRG003



005 : Linoléum plastique + colle + ragréage  
Salle motricité (niv:0) - PRE:FRG004



008 : Mastic assemblage menuiserie/maçonnerie  
Façades (niv:Ext) - PRE:FRG005



009 : Dalles vinyles souples + colle + ragréage  
Bureau (niv:0) - PRE:FRG006



010 : Linoléum + colle + ragréage  
Salle des maitres (niv:0) - PRE:FRG007



013 : Enduit projeté  
Salle des maitres (niv:0) - PRE:FRG008



014 : Mastic verrière  
Dégagement (niv:0) - PRE:FRG009



015 : Colle de faïence  
Sanitaires 2 (niv:0) - PRE:FRG010



017 : Dalles de sol + colle + ragréage  
Classe 1 (niv:0) - PRE:FRG012



019 : Enduit projeté  
Classe 2 (niv:0) - PRE:FRG013



020 : Enduit extérieur  
Façades (niv:Ext) - PRE:FRG014



021 : Mastic vitrage Porte fenêtre  
Hall (niv:0) - PRE:FRG015



039 : Enduit projeté avec bande joint  
Sanitaires 2 (niv:0) - PRE:FRG017



042 : Mastic assemblage menuiserie aluminium  
Dégagement (niv:0) - PRE:FRG019




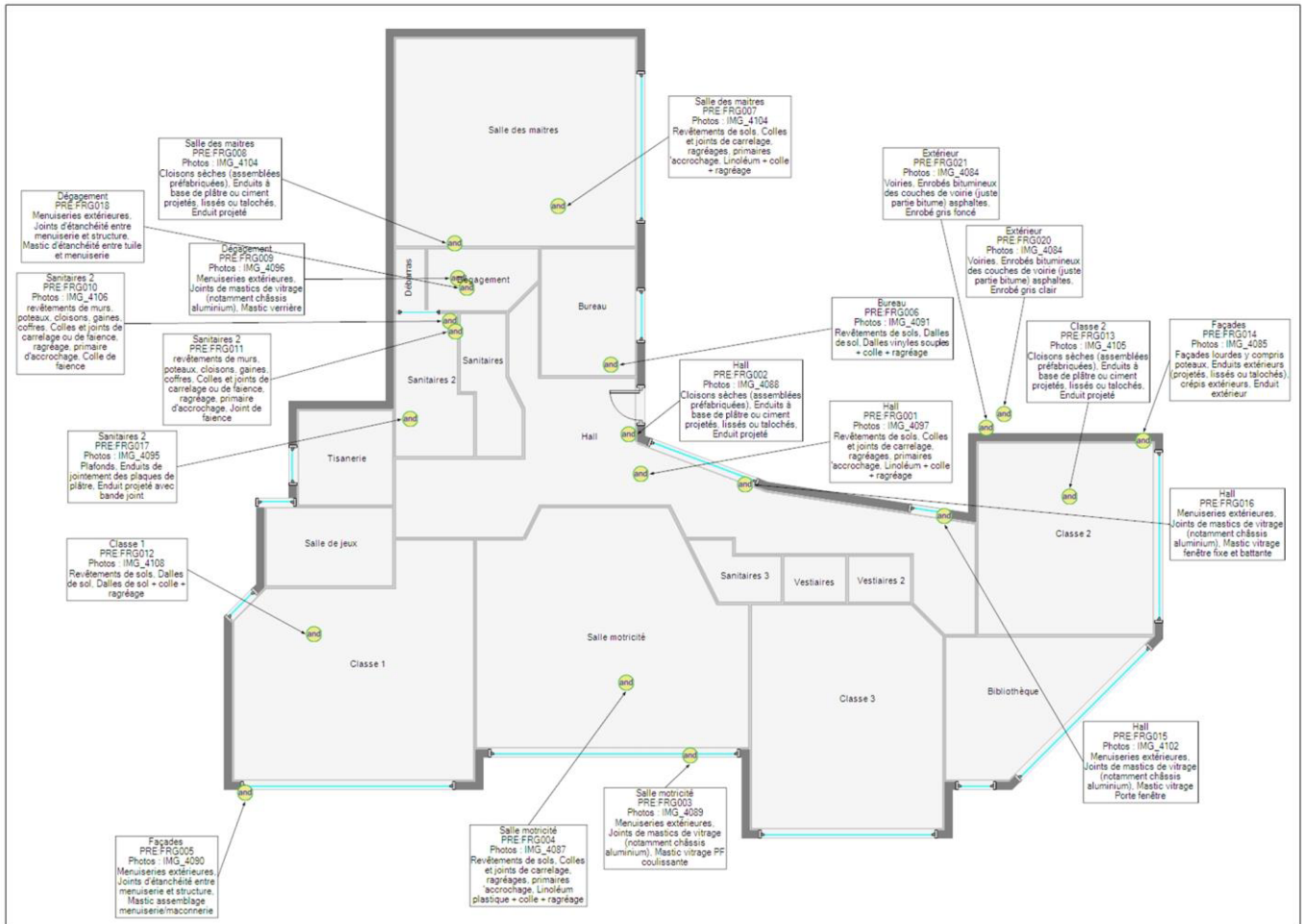
043 : Enrobé gris clair  
Extérieur (niv:Ext) - PRE:FRG020



044 : Enrobé gris foncé  
Extérieur (niv:Ext) - PRE:FRG021

## 9. LES CROQUIS

 Locaux inaccessibles, → sens de la visite.



**MAIRIE DE THURET**  
**Ecole publique - 10 Route des Domes 63260 THURET**  
**Niveau 0**

## 10. ANNEXES

### ANNEXE REGLEMENTAIRE

#### Rappel du risque amiante

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et des produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation.

Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe 1 du présent arrêté.

#### **1 INFORMATIONS GENERALES**

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers des poumons).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction ...).

Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement ...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

#### **2 INFORMATION DES PROFESSIONNELS**

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), et les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

#### **3. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE**

##### ***A Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante***

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

## ***B consignes générales de sécurité relative à la gestion des déchets contenant de l'amiante.***

### **Stockage des déchets sur le site.**

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leurs sorties de la zone de confinement vers les sites adéquats.

### **Élimination des déchets**

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés soit en installation de stockage pour déchets ménagers et assimilés, soit en décharge pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, types grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages, et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles bacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA N° 11861\*01) Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

### **Élimination des déchets connexes**

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

# ANNEXE : RESULTATS DES ANALYSES DES ECHANTILLONS



**LAB  
EXPERT**



**Dossier 47741**  
**Prélèvement du : 23/10/2024**  
**PROPRIÉTAIRE : MAIRIE DE THURET**  
**1 PLACE DE L'EGLISE**  
**63260 THURET**

**CABINET COQUET-GARSON**  
**20, Avenue de Royat**  
**63400 CHAMALIÈRES**

Rapport d'essai n°: R 02168624

A l'attention de Valentine COQUET  
 Ivry sur Seine, le 31/10/2024

Affaire n°: AF01430224

Date de réception : 28/10/2024 – Date de fin d'analyse : 30/10/2024

## Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02168624

Page 1/4

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 22

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
1 LINOLEUM PLASTIQUE + COLLE + RAGREAGE HALL	EC 14165624 30/10/2024	Revêtement plastique (Fibreux/ Souple, Marron) ; Colle (Souple, Jaune) ; Ragréege (Dur/ Effritable, Gris) ; Peinture (Dur/ Effritable, Rouge) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable, Blanc) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
2 ENDUIT MUR PROJETE HALL	EC 14165724 30/10/2024	Enduit (Dur/Effritable, Blanc)	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
3 MASTIC VITRAGE MENUISERIES BOIS PORTE FENETRE COULISSANT SALLE DE MOTRICITE	EC 14165824 30/10/2024	Mastic (Souple, Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable, Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
4 SOL LINOLEUM PLASTIQUE COLLE RAGRAGE SALLE DE MOTRICITE	EC 14165924 30/10/2024	Revêtement plastique (Fibreux/ Souple, Marron) ; Colle (Souple, Jaune) ; Ragréege (Dur/ Effritable, Gris) ; Peinture (Dur/ Effritable, Rouge) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable, Blanc) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
5 MASTIC ASSEMBLAGE MENUISERIE MACONNERIE FACADE EXTERIEURE	EC 14166024 30/10/2024	Mastic (Souple, Translucide) ; Peinture (Dur/Effritable, Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable, Béige) ; Bois (Traces) (Dur/Fibreux, Marron) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE  
 Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B

LAB-EXPERT - AF01430224 - Dossier 47741

Nombre total d'échantillon(s) : 22

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
6 DALLE VINYLE + COLLE + RAGREAGE BUREAU	EC 14166124 30/10/2024	Revêtement plastique (Fibreux/ Souple,Beige/Marron) ; Colle (Souple,Jaune) ; Ragréage (Dur/ Effritable,Gris) ; Matériau (Dur/ Effritable,Marron) ; Peinture (Traces) (Dur/Effritable,Jaune) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
7 LINOLEUM + COLLE + RAGREAGE SALLE DES MAITRES	EC 14166224 30/10/2024	Revêtement plastique (Souple,Multicolore) ; Colle (Souple,Jaune) ; Peinture (Dur/ Effritable,Blanc) ; Ragréage (Dur/ Effritable,Rose) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
8 ENSUIT MURAL PROJETE SALLE DES MAITRES	EC 14166324 30/10/2024	Enduit (Dur/Effritable,Blanc) ; Peinture (Dur/Effritable,Beige) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
9 MASTIC VERRIERE DEGAGEMENT	EC 14166424 30/10/2024	Joint (Souple,Noir)	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
10 COLLE FAIENCE SANITAIRES 2	EC 14166524 30/10/2024	Colle (Dur/Effritable,Beige) ; Peinture (Dur/Effritable,Vert) ; Enduit (Dur/ Effritable,Blanc) ; Joint (Dur,Blanc) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
Le laboratoire a noté la présence d'une couche observable à l'œil nu, décrite comme « Faïence ». Conformément à votre demande, son analyse n'a pas été réalisée.								
11 JOINT FAIENCE SANITAIRES 2	EC 14166624 30/10/2024	Joint (Dur/Effritable,Beige/Blanc) ; Matériau (Traces) (Dur/ Effritable,Beige) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
12 DALLE + COLLE + RAGREAGE CLASSE 1	EC 14166724 30/10/2024	Dalle (Souple,Jaune) ; Colle (Souple,Jaune) ; Peinture (Dur/ Effritable,Jaune) ; Ragréage (Dur/ Effritable,Rose) ; Peinture (Traces) (Dur/Effritable,Rose) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
13 ENDUIT MURAL CLASSE 2	EC 14166824 30/10/2024	Enduit (Dur/Effritable,Blanc) ; Peinture (Dur/Effritable,Blanc) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
14 ENSUIT MURAL PROJETE FACADE EXTERIEURE	EC 14166924 30/10/2024	Crépi (Dur,Beige/Gris)	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*
15 MASTIC VITRAGE MENUISERIES BOIS PF HALL	EC 14167024 30/10/2024	Mastic (Souple,Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable,Gris/Noir) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Déteçté	*

LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE  
Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B



LAB-EXPERT - AF01430224 - Dossier 47741

Nombre total d'échantillon(s) : 22

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
16 MASTIC VITRAGE FENETRES FIXES + BATTANTES HALL	EC <u>14167124</u> 30/10/2024	Mastic (Souple,Marron) ; Matériau (Effrit/Souple,Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
17 ENDUIT PLAFOND + BANDE SANITAIRES 2	EC <u>14167224</u> 30/10/2024	Carton (Fibreux/Souple,Marron)	---	2	MOLP SO	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
		Enduit (Dur/Effritable,Beige/Blc/Gris) ; Peinture (Dur/Effritable,Beige/Blanc) ; Carton (Fibreux/Souple,Marron) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	
Suite à la non détection d'amiante dans la couche Carton (Fibreux/Souple,Marron) par MOLP, une analyse complémentaire par META a été réalisée.								
18 MASTIC ETANCHEITES ENTRE TUILES ET MENUISERIES VERRIERE DEGAGEMENT	EC <u>14167324</u> 30/10/2024	Mastic (Souple,Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable,Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
19 MASTIC ASSEMBLAGE MENUISERIE ALU VERRIERE DEGAGEMENT	EC <u>14167424</u> 30/10/2024	Mastic (Souple,Translucide) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable,Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*
20 ENROBE GRIS CLAIR COUR EXTERIEURE	EC <u>14167524</u> 30/10/2024	Matériau (Dur/Effritable,Noir)	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 2 PC-PC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	
Compte tenu du type de matériau reçu et de votre demande d'analyse, l'analyse de l'échantillon n'est pas couverte par l'accréditation du laboratoire. Le résultat ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable.								
21 ENROBE GRIS FONCE COUR EXTERIEURE	EC <u>14167624</u> 30/10/2024	Matériau (Dur/Effritable,Noir)	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 2 PC-PC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	
Compte tenu du type de matériau reçu et de votre demande d'analyse, l'analyse de l'échantillon n'est pas couverte par l'accréditation du laboratoire. Le résultat ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable.								
22 JOINT MASTIC ENTRE MENUISERIES ET MACONNERIE FENETRE ALU	EC <u>14167724</u> 30/10/2024	Mastic (Souple,Marron) ; Mousse (Souple,Beige/Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable,Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META 1 SC-SC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE  
Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B

LAB-EXPERT - AF01430224 - Dossier 47741

Nombre total d'échantillon(s) : 22

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A. J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A. J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) : Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

Signataire technique  
Ala CURARARU



LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE  
Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**Certificat attribué à**

**François GARSON**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Électricité	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	17/10/2023	16/10/2030
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	30/10/2022	29/10/2029
DPE sans mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	06/12/2022	05/12/2029
DPE avec mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	06/12/2022	05/12/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	18/10/2022	17/10/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	18/10/2022	17/10/2029
Gaz	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	30/10/2022	29/10/2029

Date : 02/10/2024  
Numéro du certificat : 16236037

Samuel DUPRIEU - Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.  
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie





Section Laboratoires

Convention N° 7451

## ATTESTATION D'ACCREDITATION

### ACCREDITATION CERTIFICATE

**N° 1-6752 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**LAB-EXPERT**

N° SIREN : 848416806

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**ENVIRONNEMENT / AMIANTE**

*ENVIRONMENT / ASBESTOS*

réalisées par / *performed by :*

**LAB-EXPERT**

**PARC CAPSTONE CARRE IVRY BAT J1  
128 B AV JEAN JAURES  
94200 IVRY SUR SEINE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

*Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/08/2023**

Date de fin de validité / *expiry date* : **31/07/2028**

# ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER  
**PROTEXI ASSURANCES**  
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS  
293 COURS DE LA SOMME  
33800 BORDEAUX  
☎ 05 56 92 71 77  
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Cabinet COQUET ET GARSON  
20 AVENUE DE ROYAT  
  
63400 CHAMALIERES

Votre contrat

Bordeaux, le 22 Décembre 2023

Responsabilité Civile Prestataire  
Diagnosticur immobilier et expert  
Souscrit le 01/01/2023

Vos références

Contrat 11076069304

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

### **Cabinet COQUET ET GARSON**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 11076069304 ayant pris effet le 01/01/2023 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe B.

#### ANNEXE- ACTIVITES B

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),

-1-



ANNEXE- ACTIVITES B

- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- Le mesurage de la surface habitable , et d'habitabilité, et PTZ,
- l'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),et sa Mention,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020,et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif , celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L' Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement ,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,
- L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
  - Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
  - L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
  - La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,



ANNEXE- ACTIVITES B

- Le diagnostic sécurité piscine,
- Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
- La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
- Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
- Le contrôle visuel après travaux plomb,
- Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
- Le diagnostic ascenseur,
- Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
- Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
- Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
- L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
- Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
- L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
- La Recherche des Métaux Lourds,
- Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
- Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
- L'Audit Energétique Mention.

**DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.**



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
<b>Dont :</b>		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
<b>Autres garanties :</b>		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE

Directeur Général Délégué